

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 314 concernant les Ministères.

n° 314

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Il est mis fin au stage de formation professionnelle dans la Métropole que M. Hubert Mohamed Ismaël Bileh accomplissait à l'Ecole Technique Berliet à Venissieux (Rhône) d'où il vient d'être licencié. Pour compter du 1er mars 1960, le paiement de l'indemnité mensuelle d'entretien de 400 N.F. que percevait M. Hubert Mohamed Ismaël Bileh est suspendu. M. Hubert Mohamed Ismaël Bileh sera dirigé sur Djibouti par première occasion maritime (voyage en 4e classe). L'allocation de départ de 500 N.F. ne lui sera pas payée. Les dépenses afférentes à cette décision sont à la charge du Budget de la C.F.S., chapitre 12, article 1er, paragraphe 3.